

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 09 juin 2023</p> <p><i>Saint-Arnoult en Yvelines</i></p> <p>Date de la convocation : 24 mai 2023</p> <p>Date d'affichage : 13 juin 2023</p>	<p>DELIBERATION 2023/26</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2023/26

OBJET : ELECTION – Sénatoriales : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 19h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) :

Mme Joëlle JÉGAT, M. Arnaud BAGUENIER, Mme Julie SEYWERT, M. Didier TRONEL, Mme Clémence CHICHEPORTICHE, M. Michel JOLLY, M. Stéphane DESCLOUDS, Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN, Mme Chantal WENDLINGER, Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK, Mme Chantal GOUX-ROBIN, M. Zinaha RANDRIANARIVO, M. Claude COTTIN, Mme Laure JOUFFROY, M. Alexis POURKARTE, M. Christophe TIERFOIN, M. Julien LEVILLAIN, M. Paul THIBAUD, Mme Véronique ERAPA, Mme Brigitte POINCELIN, Mme Brigitte ALEXANDRE, M. Jean-Louis BARAUT, M. Pierre-Jean AUBERTIN

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (3) :

M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Daniel UCEDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JEGAT
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT

ÉTAIENT ABSENTS (3) :

M. Joseph DEROFF, M. Sylvain GUIGNARD, Mme Alexie Morgane GUIGNARD

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 19H30.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WEDLINGER

A l'unanimité

DCM 2023/26 : ELECTION – Sénatoriales : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants

Document annexé : PV de la désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

DEROULEMENT DE L'ELECTION :

1. Mise en place du bureau électoral
2. Mode de scrutin
3. Déroulement du scrutin
4. Election de délégués et des suppléants
5. Proclamation des élus

👉 Sont élus, à bulletin secret :

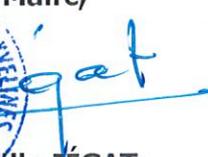
NOM DE LA LISTE ET TÊTE DE LISTE	Suffrages	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
	obtenus	Titulaires obtenus	obtenus
Démocratie et Intérêt Local	19	12	4
Ensemble pour Saint-Arnoult	6	3	1

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
Joëlle JEGAT	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Arnaud BAGUENIER	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Julie SEYWERT	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Didier TRONEL	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Clémence CHICHEPORTICHE	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Stéphane DESCLOUDS	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Claude COTTIN	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Chantal GOUX-ROBIN	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Christophe TIERFOIN	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire

Béatrice MARTIN-ROMANIK	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Michel JOLLY	Liste Démocratie et Intérêt Local	Titulaire
Pierre-Jean AUBERTIN	Liste Ensemble Pour Saint-Arnoult	Titulaire
Brigitte POINCELIN	Liste Ensemble Pour Saint-Arnoult	Titulaire
Jean-Louis BARAUT	Liste Ensemble Pour Saint-Arnoult	Titulaire
Chantal WEDLINGER	Liste Démocratie et Intérêt Local	Suppléant
Zinaha RANDRIANARIVO	Liste Démocratie et Intérêt Local	Suppléant
Laure JOUFFROY	Liste Démocratie et Intérêt Local	Suppléant
Julien LEVILLAIN	Liste Démocratie et Intérêt Local	Suppléant
Brigitte ALEXANDRE	Liste Ensemble Pour Saint-Arnoult	Suppléant

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Saint-Arnoult-en-Yvelines le 13/06/2023, et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et transmise au Contrôle de la Légalité le 06/04/2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Maire,

 Joëlle JÉGAT

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.